



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27/03/2025

Délibération n°2025/05

L'AN 2025, LE 27 MARS,

le Conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présent	Nombre de suffrages exprimés
14	11	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstention : 0

Etai(en)t présent :

CARRERE Frédéric, BARON Patrick, BOURDEAU Patrick, LOUBERE Christophe, DUFAU Bertrand, LARRAZET Yannick, Mmes BATS Caroline, BARROUILLET Marie-Pierre, BERGES Geneviève, DEYRIS Graziella, DUPONT Nathalie

Procurations :

Mme SAINT-AUBIN FREARD Nadine donne pouvoir à Mr BOURDEAU Patrick

Mr CAZEAUX Hervé donne pouvoir à Mr CARRERE Frédéric

Mr CASSAGNE Alain donne pouvoir à Mr BARON Patrick

Etai(en)t absent(s) :**Etai(en)t excusé(s) :**

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** :

M. DUFAU Bertrand

Date de convocation
3/20/2025

Date d'affichage
3/27/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

3/28/2025

et publication du :

3/28/2025

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la collectivité,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	Prévu :	837,966.00	Dépenses	Prévu :	388,071.00
	Réalisé :	-630,353.26		Réalisé :	-107,375.97
	Reste à réaliser :	0.00		Reste à réaliser :	-23,900.00
Recettes	Prévu :	837,966.00	Recettes	Prévu :	388,071.00
	Réalisé :	671,731.44		Réalisé :	66 594.92
	Reste à réaliser :	0.00		Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-40,781.05
Fonctionnement :	41,378.18
Résultat global :	597.13

Après présentation du CFU 2024, M. le maire, CARRERE FRÉDÉRIC se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à M. BARON PATRICK, Adjoint au Maire, pour permettre à l'assemblée de le voter.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024

- DONNE pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CARRERE FRÉDÉRIC
M. le maire

M. DUFAU BERTRAND
secrétaire(s) de séance

